

À compter du 4 septembre 2017

# Le CCAS à votre écoute

## Accueil sans rendez-vous

Du lundi au vendredi

de 9 h 30 à 11 h 30



Vous pourrez :

- déposer votre demande de logement,
- bénéficier de la tarification sociale de la TAN,
- demander le raccordement à la téléassistance,
- effectuer toute autre demande liée à l'action sociale ...

## CCAS : 02.40.65.95.56

[action.sociale@mairie-saint-jean-de-boiseau.fr](mailto:action.sociale@mairie-saint-jean-de-boiseau.fr)

